



Bureau du Grand Conseil
Büro des Grossen Rates

Services parlementaires du Grand Conseil
Postgasse 68
Case postale 562
3000 Berne 8
+41 031 633 75 81
www.be.ch/gc

Services parlementaires du Grand Conseil, case postale 562, 3000 Berne 8

Aux destinataires de la procédure de consultation
(selon liste séparée)

16 novembre 2022

Renforcement de la démocratie et de l'État de droit (révision partielle de la Constitution cantonale et de la législation sur le Grand Conseil) – procédure de consultation

Madame, Monsieur,

La société et les autorités ont été mises à rude épreuve par la pandémie. Dans l'intervalle, des modifications législatives ont permis d'optimiser la capacité du Conseil-exécutif et du Grand Conseil à poursuivre leurs activités. En revanche, certaines adaptations institutionnelles n'ont pas encore été réalisées.

Il est notamment proposé d'introduire une *procédure législative d'urgence*, un outil qui existe déjà au niveau fédéral ainsi que dans de nombreux cantons. Grâce à cet instrument, le canton de Berne pourrait désormais immédiatement faire entrer en vigueur une loi en cas d'urgence. Par ailleurs, il est prévu de *renforcer l'implication* du Grand Conseil, en tant que représentant du peuple, dans les décisions des autorités lors de situations extraordinaires et de crises, tout en évitant les entraves à une action rapide du Conseil-exécutif. Même en situation de crise, il s'agit par ailleurs de continuer autant que possible à travailler dans le cadre des structures et des procédures existantes.

Pour les détails du projet, nous vous invitons à consulter les pièces jointes. En ce qui concerne la procédure législative d'urgence, il convient de préciser que son caractère exceptionnel serait souligné par l'introduction d'un *quorum plus élevé au Grand Conseil*. Deux variantes sont proposées sur ce point (ad art. 74a nouveau, ConstC, cf. rapport pour les détails) :

- Variante n° 1 : majorité de deux tiers des voix exprimées, compte non tenu des abstentions, mais au moins une majorité des membres favorables au projet ;
- Variante n° 2 : majorité de deux tiers des membres du Grand Conseil

Les documents soumis à la consultation sont publiés sur Internet à l'adresse www.be.ch/consultations.

Veuillez renvoyer votre prise de position d'ici le **22 février 2023** par courriel ou par voie postale à :

Bureau du Grand Conseil, section ExaPar
Services parlementaires du Grand Conseil
Postgasse 68, 3011 Berne
Courriel : gr-gc@be.ch

En vous remerciant d'avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Grand Conseil du canton de Berne



Martin Schlup, président du Grand Conseil

Annexes

- Projet de modifications législatives
- Rapport sur le projet de modifications législatives
- Liste des destinataires de la procédure de consultation